



AVIS PUBLIC

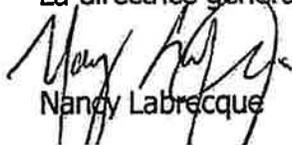
Un avis public est par les présentes donné, par la soussignée, conformément à la loi, que :

« Le règlement n° 2024-114 relatif à la répartition des quotes-parts et à leurs versements pour l'année 2024 » a été adopté par le conseil des maires le 23 janvier 2024 et entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désireuse d'obtenir de plus amples renseignements peut s'adresser à la MRC aux heures habituelles de bureau ou aller sur le site www.montmagny.com/ dans la section Documents.

DONNÉ À MONTMAGNY, ce 28^e jour de janvier 2024.

La directrice générale et greffière-trésorière,


Nancy Labrecque